Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 3 (1911)

Heft: 4

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Années	Avec cessation du travail	Sans cessation du travail	Totaux
1900	5	606	611
1901	12	669	708
1902	8	696	704
1903	11	788	799
1904	8	642	650
1905	7	832	839
1906	12	685	697
1907	7	661	668
1908	11	796	807
1909	23	1002	1025
1900—1909	104	7404	7508
pour cent	1,4	98,6	100

Le tableau ci-dessous indique comment les différends solutionnés dans les dix années 1900—1909 se répartissent entre les différentes catégories de conseils de conciliation:

Conseils de conciliation	Nombre des cas		Totaux
	avec grève	sans grève	
Conseils de conciliation pour le pays	2	6	8
Conseils de conciliation des districts	4	25	29
Conseils de conciliation pour différentes industries:			
Bâtiment	2	247	249
Mines de charbon	51	4631	4682
Mines diverses	2	134	136
Carrières	1	67	68
Industrie du fer et de l'acier	1	262	263
Constructions mécan. et navales	10	663	673
Reste de la métallurgie	5	204	209
Industrie textile	10	45	55
Cordonnerie	12	633	645
Vêtement	2	87	89
Ports	2	196	198
Chemins de fer	—	173	173
Industries diverses	—	31	31
Tous les conseils de conciliation	104	7404	7508

Le tableau ci-dessus montre suffisamment le peu d'importance des conseils de conciliation pour le pays et les districts en comparaison des conseils de conciliation pour les différentes industries. Tandis que le nombre des différends solutionnés par ses derniers est de 7471, celui des cas portés devant les premiers se monte à 37, c'est-à-dire pas même $^1/_2$ pour cent de tous les cas solutionnés par les conseils de conciliation.

Cependant malgré ces médiations exercées par les conseils de conciliation, les particuliers ou d'autres corporations, le nombre des grèves est encore très considérable en Angleterre, comme le montre le fait qu'en 1909, sur 436 cessations de travail, 63 seulement, soit 14 pour cent furent apaisées par la médiation. Il est vrai que ces dernières grèves embrassaient 79,273 ouvriers, soit 46 pour cent du nombre total des grévistes, lequel fut de 170,258. Ce fait s'explique tout simplement par les graves conséquences que les grandes grèves peuvent avoir aujourd'hui pour une industrie, et même en dehors de celle-ci pour la vie économique tout entière, si elles sont de longue durée. Sur ce nombre de 63 grèves, 23 embrassant 15,644 ouvriers se trouvaient dans le cas prévu par la loi de 1896 sur la conciliation, 21 avec 60,928 grévistes furent apaisées par les conseils de conciliation pour des industries déterminées, 4 avec 111 grévistes furent portées devant les conseils des districts, les unions locales des syndicats ou les syndicats nationaux, et les 15 restantes embrassant 2,590 ouvriers furent apaisées par l'intervention de particuliers.

Faits divers.

L'organisation patronale.

Le correspondant gantois de l'*Etoile* écrit:

« Une très nombreuse réunion de patrons a été tenue à Gand, aux fins d'organiser la défense patronale contre les agissements des Syndicats ouvriers, qui provoquent des grèves dans les établissements industriels des deux Flandres et font méconnaître l'autorité des patrons et porter atteinte à la liberté du travail des ouvriers.

« Il y a en ce moment des grèves à Ingelmunster, Sweveghem, Waerschoot, Renaix et Eecloo.

« Il a été décidé de fonder, dans les deux provinces flamandes, des Syndicats de défense patronale et une vaste Fédération de tous ces Syndicats, sous la haute direction des Syndicats des tisseurs de Gand.

« La nouvelle organisation aura la même base que la puissante Fédération nationale textile allemande. »

L'intensité du mouvement coopératif en Europe.

PAYS	Nombre des Sociétés	Nombre des sociétaires	Ventes en millions de francs
Iles britanniques	1,428	2,404,600	1,750
Allemagne	2,250	1,350,000	437
France	2,491	750,000	227
Russie	800	250,000	80
Italie	1,448	250,000	80
Autriche	1,100	200,000	100
Suisse	295	185,000	81
Belgique	162	127,000	34
Finlande	177	100,000	52
Danemark	1,300	90,000	38
Hongrie	676	85,000	10
Pologne	680	85,000	90
Suède	470	65,000	—
Hollande	138	50,000	—
Espagne	182	29,000	—
Norvège	300	12,000	—

L'Ecosse compte 304 coopérateurs pour 1000 habitants, l'Angleterre 235, le Danemark 231, la Suisse 230, la Finlande 130, l'Allemagne 86, la France 77, la Belgique 76.

Les coopératives anglaises sont les plus puissantes. Leur chiffre de vente s'est élevé en 1908 à 1700 millions.

L'exploitation du travail féminin en France.

Comment le Comptoir d'Escompte traite les jeunes employées.

La direction du Comptoir d'Escompte a trouvé une très ingénieuse méthode pour le recrutement et le payement de son personnel féminin.

Tous les six mois il ouvre un concours, fait subir des examens et déclare reçues un certain nombre de jeunes filles qui, leur diplôme en poche, croient naïvement avoir trouvé une occupation permanente et bien rémunérée.

Or, loin d'être titularisées immédiatement et de recevoir un emploi fixe, elles ne se voient appelées qu'à fournir un travail des plus irréguliers et dont le salaire est d'un taux inférieur.

Le procédé du Comptoir d'Escompte consiste en ceci:

Il fait convoquer, par lettres, les jeunes filles reçues aux examens avec l'indication d'avoir à se présenter dès la lettre reçue.

Croyant alors réalisé son désir d'être admise définitivement comme employée, la destinataire de la convocation se présente.

On lui confie un travail qui peut durer quinze jours parfois, ou même — ce qui est plus fréquent — un seul jour.

Puis, sans le moindre préavis, même verbal, on fait signer le soir à cinq heures une feuille d'émargement à l'employée. On l'invite à passer à la caisse et à ne plus revenir jusqu'à nouvelle convocation.

On nous a signalé ainsi le cas d'une jeune fille qui avait été convoquée, puis licenciée, *quatre fois en cinq mois !*

En procédant ainsi, le Comptoir d'Escompte s'offre toute une catégorie d'employées qu'il paye au tarif de *trois francs par jour,* alors que les autres travailleuses touchent quatre et cinq francs pour une occupation identique. En dehors de l'économie réalisée aux dépens des employées, il y a là une sorte de manquement grave aux promesses faites.

En obligeant les femmes candidates à passer des examens qui exigent des études sérieuses, en les déclarant reçues après les épreuves, le Comptoir d'Escompte s'engage moralement à leur donner une situation stable et à leur assurer un salaire régulier.

Il paraîtra à tous les esprits justes qu'en agissant comme il le fait actuellement, le Comptoir d'Escompte, dont les bénéfices se chiffrent annuellement par cinquantaine de millions, pratique une exploitation scandaleuse du travail féminin. *R. Figeac.*

Administration: *Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.*

Union suisse des Fédérations syndicales

Rapport de caisse pour le Ier trimestre 1911

Recettes	Fr.	Ct.
1. Solde au 1er janvier 1911 . . .	4194	23
2. Cotisations des fédérations:		
a) pour les IIIme et IVme trimestres 1910, de 9 fédérations pour 24,729 membres masculins, 3317 membres féminins et 3404 ouvriers à domicile . fr. 2528.10		
b) pour le Ier trimestre 1911, de 4 fédérations pour 17,180 membres masculins . . . . . fr. 1546.26	4074	36
3. Collectes pour les brasseurs . . .	185	40
4. Vente de brochures	451	95
5. Intérêts et divers	132	33
Total	9038	27

Dépenses	Fr.	Ct.
1. Salaires du secrétaire et du personnel adjoint	1474	95
2. Indemnités pour séances aux membres du comité directeur . . .	90	—
3. Subventions	1200	—
4. Achat de livres et brochures, abonnements de journaux	348	66
5. Administration:		
a) Matériel de bureau	69	30
b) Frais de port et téléphone . .	66	24
c) Loyer, nettoyage et éclairage des bureaux	174	—
6. Imprimés (*Revue syndicale* exceptée) Rapport de l'année 1909, La Vie chère, etc.	1606	—
7. Délégations (y compris abonnement général aux chemins de fer) . .	590	10
8. *Revue syndicale,* édition allemande, nos 9, 10, 11 et 12	1045	70
Revue syndicale, édition française, nos 9, 10, 11 et 12	659	50
9. Primes d'assurances	48	25
10. A la Fédération de l'alimentation pour les brasseurs	142	20
11. Divers	3	50
Total des dépenses . .	7518	40
Solde à compte nouveau	1519	87
Total	9038	27

Pour extrait conforme:
Berne, le 7 avril 1911.

Le caissier:
J. Degen.

Les comptes de l'Union suisse des fédérations syndicales du 1er janvier au 31 mars 1911 ont été reconnus justes et en ordre. Les vérificateurs:
J. Schlumpf. B. Staude. A. Brunner.